



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2016 / 11 - 22 AVRIL 2016

CAPC

SOMMAIRE	Compte rendu des CAPC n° 2 et 3 du 12 avril 2016 consacrées à la mise en compétition d'emplois d'inspecteurs régionaux de 1ère classe (IR1)	4 PAGES
-----------------	--	----------------

L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ **Postes de chefs de services offerts aux IR1/IR2 : 2e CAPC (mouvements et promotions) de l'année 2016.**
- ⇒ **Une clarification annoncée des règles de gestion.**

Les CAPC n° 2 et 3 se sont réunies le mardi 12 avril 2016 sous la présidence de Mme Fabienne DEBAUX, sous-directrice A, assistée de M. LOPES, chef du bureau A2 et de leurs collaborateurs.

Jacques DEFFIEUX et Jean-Louis FILLON pour les IP1, François ALBINI, Patricia MILLIEN et Jean-Philippe SANCEY pour les IR1, Véronique STACKLER et Pascal TSCHAEN pour les IR2, représentaient l'USD-FO.

Un représentant de Solidaires siégeait pour les IR2.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries - 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

CALENDRIER ET POSTES OFFERTS

Rappel de calendrier :

Les postes de chefs de services offerts aux IR1/IR2 font l'objet de trois enquêtes annuelles :

- ☞ deux au premier semestre
- et
- ☞ une au second semestre .

Cette deuxième CAPC faisait suite à une enquête du 3 mars 2016.

Postes offerts :

13 postes étaient offerts à l'enquête : 1 poste de chef de pôle dans une RR (ex-fondé de pouvoir), 3 postes de secrétaire général, 3 postes de chef de bureau de douane, 2 postes d'adjoint à un chef d'un bureau de douane, 1 poste de chef d'un bureau viticulture/CI, 1 poste de chef de service viticulture, 1 poste de chef de SRE, 1 poste de CSDS encadrant une TGU (Très Grande Unité)

50 candidatures ont été examinées : 2 candidatures d'IP1, 6 candidatures d'IR1 et 42 candidatures d'IR2.

L'ensemble des postes a été pourvu.

Les postes de chef de SRE de plus de 10 agents sont attribués en priorité aux IP1.

UNE CLARIFICATION PROCHAINE DES RÈGLES DE GESTION

En préambule, vos représentants ont sollicité des précisions sur les contours du groupe de travail consacré aux règles de gestion, programmé le 28 juin prochain.

Ce groupe de travail a été demandé par les organisations syndicales de façon à rendre claires des règles de gestion ayant évolué dans le temps, parfois même de façon totalement unilatérale au cours des CAPC et, bien évidemment, sans l'aval des représentants du personnel !

Tout en reconnaissant ne pas en avoir abordé toutes les thématiques, Mme DEBAUX et M. LOPES ont indiqué que ce GT serait très ouvert et concernerait l'ensemble de la catégorie A (et pas seulement les A+).

Mme DEBAUX a par ailleurs indiqué que le nombre de réunions de travail n'était pas figé dans la mesure où le calendrier d'application des mesures n'était pas contraint.

Les représentants du personnel ont souhaité être en possession des documents de travail dans un délai suffisant pour les examiner de façon approfondie.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

DÉROULEMENT DE LA CAPC

Très majoritairement, les choix présentés par l'administration n'appelaient pas de contestation de la part de l'USD-FO .

Cependant, suite à l'intervention de vos représentants, la sous-directrice a accepté de prendre en compte une situation particulière permettant une solution satisfaisante, pour l'administration comme pour l'agent concerné, qui a été promu suite à notre action.

Pour toute question relative aux CAPC, n'hésitez pas à contacter vos représentants plusieurs jours avant la date de la CAPC, pour garantir un meilleur suivi de votre situation.

Vous souhaitez connaître le nom de votre représentant USD-FO ?

(Délégué régional, élu en CAP, CTP, Masse)

Une solution : le site internet du SNCD

www.sncd.info/rubrique : Organisation interne

Accessible à partir de votre ordinateur personnel ou de l'intranet douanier

RAPPEL : ATTESTATION FISCALE (cotisation 2015)

Pour les adhérents retraités n'ayant pas d'adresse électronique : le SNCD a fait savoir par courriel à ses adhérents que les attestations fiscales de cotisation 2015, à reporter sur la déclaration d'impôts sur le revenu 2016, seraient, comme l'an passé, délivrées **à la demande expresse des adhérents** (leur production n'étant plus obligatoire, sauf en cas de demande de la DGFIP).

Si vous souhaitez recevoir cette attestation, contacter la permanence du SNCD au 09 63 43 59 87.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

COTISATIONS 2016

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2016.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir envisager, dans la mesure de vos possibilités, un versement de votre cotisation en début d'année ou, tout au moins, au premier semestre 2016.

Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD FO

Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.

EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €

Je vous remercie d'avance de votre compréhension des contraintes de fonctionnement de notre organisation.

Jacques DEFFIEUX, président du SNCD-FO

- Inspecteurs-élèves	Gratuit	Après crédit d'impôt	- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65€
- Inspecteurs du 1er au 3e échelon	102 €	34€	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68€
- Inspecteurs des 4e et 5e échelons	114 €	38€	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71€
- Inspecteurs des 6e et 7e échelons	129 €	43€	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75€
- Inspecteurs des 8e et 9e échelons	147 €	49€	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77€
- Inspecteurs du 10e au 12e échelon	168 €	56€	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81€
- IP2 des 1er et 2e échelons					
- IR3 du 1er au 3e échelon	183 €	61€	- Administrateur général des douanes	249 €	83€
- IP2 des 3e et 4e échelons					
- IR2 du 1er au 3e échelon	195 €	65€	- Retraité	63 €	21€
- IP2 du 5e au 7e échelon					



BULLETIN D'ADHÉSION

Rayer la ou les mentions inutiles :

« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »

Tableau à servir impérativement en cas de :

Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.

A RETOURNER AU : SNCD-FO (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO)

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

NOM	Prénom
Date et lieu de naissance	
Grade, échelon et fonctions	
Adresse administrative	
Téléphone :	mél :
Coordonnées personnelles (facultatif)	

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr